

NEWSLETTER

N° 3/2015

7 mai 2015

Personne de contact :

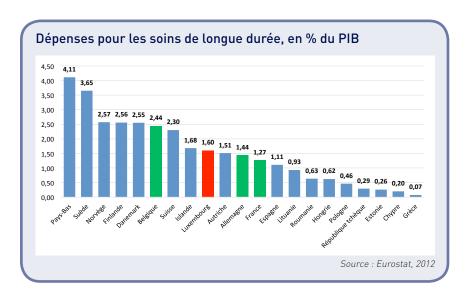
M. Sylvain Hoffmann T.: 27 494 200 sylvain.hoffmann@csl.lu



18, rue Auguste Lumière L-1950 Luxembourg T +352 27 494 200 F +352 27 494 250 www.csl.lu csl@csl.lu

DÉPENSES LIÉES À LA DÉPENDANCE : LE LUXEMBOURG DANS LA MOYENNE

Selon le MISSOC (Mutual Information System on Social Protection), système d'information mutuelle sur la protection sociale mis en place par l'Union européenne), « la nécessité en matière de soins de longue durée ou de statut de dépendance peut être définie en fonction de quatre dimensions : physique, mentale, sociale ou économique » (www.missoc.org). Il en résulte que ce qui est appelé « dépendance » au Luxembourg peut se définir comme « soins de longue durée » dans d'autres pays européens.



D'après les données recueillies par Eurostat en 2012, les dépenses de santé pour les soins de longue durée, exprimées en pourcentage du produit intérieur brut (PIB), varient fortement d'un pays à l'autre, avec un rapport de 1 à 59 (0,07% pour la Grèce, 4,11% pour les Pays-Bas).

Dans ce classement, avec un taux de 1,60%, le Luxembourg devance de peu l'Allemagne et la France, mais reste en deçà du niveau de dépenses belge. En outre, le taux luxembourgeois est plus de deux fois et demie inférieur à celui des Pays-Bas (4,11%).

La part des dépenses, en pourcentage du PIB, consacrées à la dépendance est donc loin d'être exorbitante au Grand-Duché.





Si l'on regarde, pour l'année 2012, les dépenses pour les soins de longue durée, en pourcentage de la dépense de santé courante, le classement des différents pays ne se trouve pas fondamentalement bouleversé. Même si, dans cette configuration, le Luxembourg devance (avec 23,66%) ses voisins immédiats et remonte dans le classement global, son taux reste inférieur à ceux des Pays-Bas et des États scandinaves, et notamment la Suède (40,26%).